

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 22/05/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV  
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Monsieur le préfet

Tarn-et-Garonne

Service Coordination Interministérielle  
et Appui Territorial

2 allée de l'Empereur - BP 10779  
82000 MONTAUBAN CEDEX

Dossier n° : E24000069 / 31  
(à rappeler dans toutes correspondances)

Attn. : Stéphane Rondeau

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : la demande, présentée par la commune de Bessens, de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal 12 (PLUi12) du Terroir de Grisolles et de Villebrumier pour la construction d'un terrain de futsal éclairé et couvert sur la commune de Bessens

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Yves WIBAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et l'environnement en retraite, demeurant 23 avenue de Lagarde, BALMA (31130) (tel : 05.62.57.07.15 ; portable : 07.68.42.69.61) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel BLANC (tel portable : 06.01.75.81.93) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



Le Greffier  
**Martine SINGLARD**

DECISION DU  
24/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000069 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 24/05/2024**

Vu enregistrée le 23/05/2024, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande, présentée par la commune de Bessens, de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal 12 (PLUi12) du Territoire de Grisolles et de Villebrumier pour la construction d'un terrain de futsal éclairé et couvert sur la commune de Bessens ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Yves WIBAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Michel BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne, à Monsieur Jean-Yves WIBAUX et à Monsieur Michel BLANC.

Fait à Toulouse, le 24/05/2024

Le magistrat délégué.

  
Philippe GRIMAUD

